



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2015/n°73/3.3

Objet : convention d'occupation précaire du domaine privé – 10 rue Louis Blanc

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment en matière de louage de choses n'excédant pas douze ans,

Considérant que la commune est propriétaire d'un logement situé en R+1 du bâtiment sise 10, rue Louis Blanc, non affecté à l'usage du public et ne faisant l'objet d'aucun aménagement indispensable à un service public, et faisant dès lors partie de son domaine privé ;

Considérant la demande de Mme Jocelyne HOAREAU de pouvoir occuper ce logement avec ses deux enfants, ceux-ci ayant été privés de leur résidence principale, gravement sinistrée du fait des inondations du 27 septembre 2015 sur le territoire communal, et qu'ils ont été hébergés depuis de manière précaire dans un hôtel puis un camping ;

Considérant qu'en l'absence de besoin actuel de la commune sur ce logement, rien ne s'oppose à sa mise à disposition à titre gratuit aux fins de pallier à une situation d'urgence sociale avérée, de manière exceptionnelle et temporaire, dans l'attente de l'entrée de l'occupant, le 14 décembre 2015, dans le logement social qui lui a été attribué.

DECIDE

ARTICLE 1: La convention d'occupation précaire du logement situé en R+1 du bâtiment, sise 10, rue Louis Blanc, 30 220 AIGUES-MORTES, conclue jusqu'au 14 décembre 2015, est approuvée.

ARTICLE 2: La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une publication.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 9 octobre 2015

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**



Certifié exécutoire compte tenu des
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09